

Nouvelles réglementations & mesures ESG

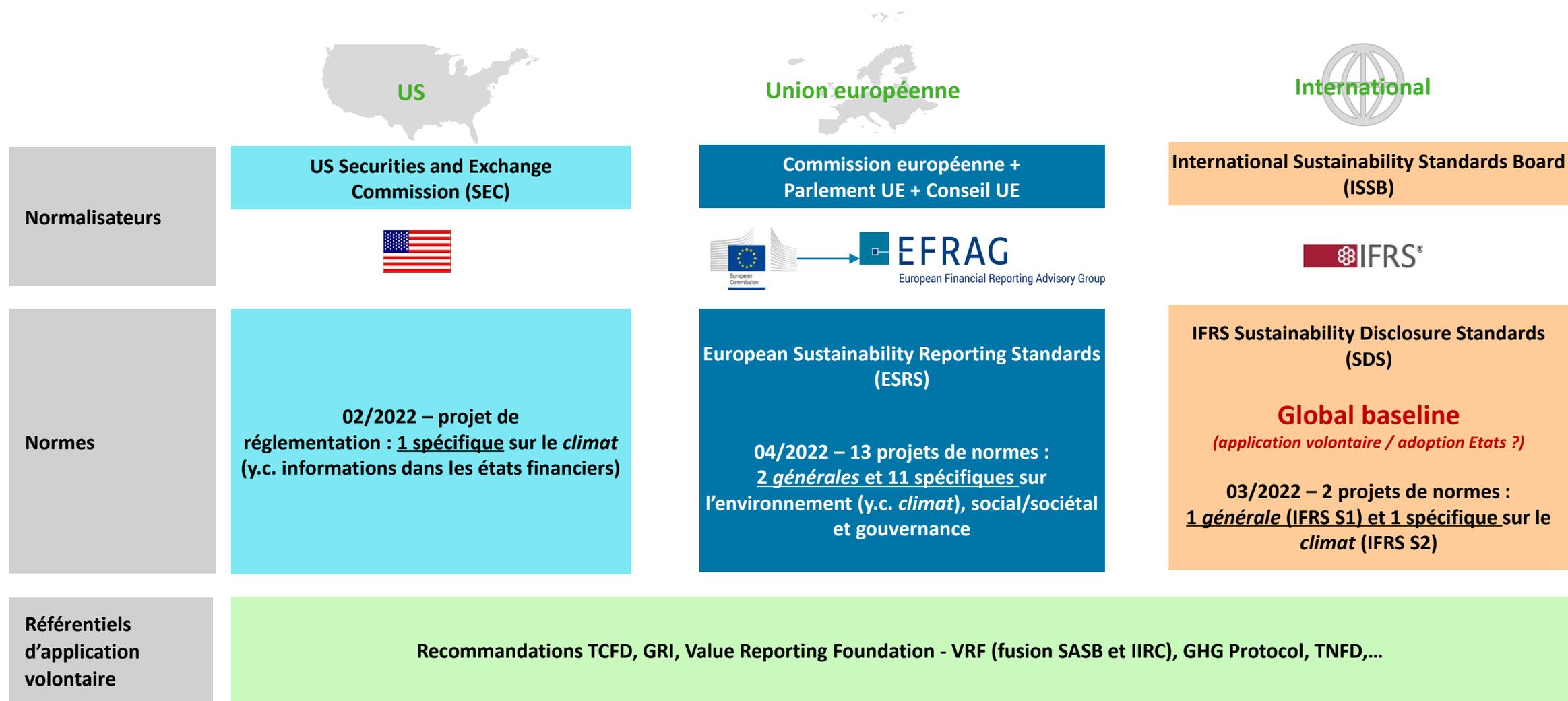
Où en est-on et comment s'y préparer ?

Catherine Saire
Associée Deloitte Sustainability



Vers un langage commun ?

3 grandes dynamiques de normalisation en cours



L'ambitieuse stratégie de finance durable européenne

OBJECTIFS

La stratégie de finance durable de l'Union européenne vise à répondre à **3 objectifs** :



Réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables



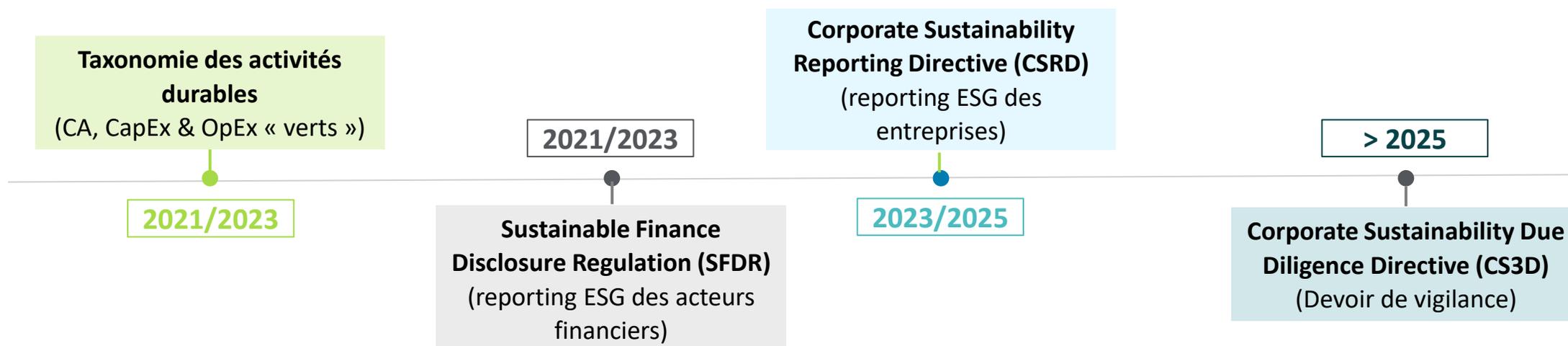
Intégrer systématiquement la durabilité dans la gestion des risques



Favoriser la transparence et la vision à long terme

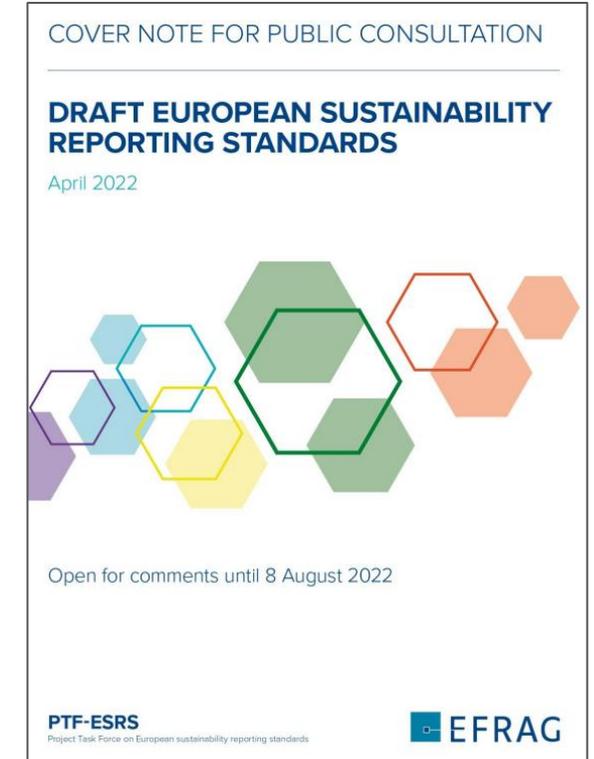
EXIGENCES

Concrètement, les entreprises européennes seront soumises aux **exigences réglementaires suivantes** :



Un premier projet de normes de durabilité en cours de finalisation

Normes transverses	ESRS 1 Principes généraux		ESRS 2 Informations générales, stratégie, gouvernance et analyse de matérialité		
Environnement	ESRS E1 Changement climatique	ESRS E2 Pollution	ESRS E3 Eau et ressources marines	ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire
Social	ESRS S1 Employés		ESRS S2 Travailleurs au sein de la chaîne de valeur	ESRS S3 Communautés affectées	ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux
Gouvernance	ESRS G1 Gouvernance, gestion des risques et contrôle interne			ESRS G2 Conduite des affaires	



➤ Pour tenir le calendrier d'un Acte délégué publié d'ici le 30 juin 2023 l'EFRAG doit finaliser le 1^{er} jeu de normes ESRS d'ici mi-novembre 2022

Nouvelles exigences climatiques à anticiper

Exemple de la norme ESRS E1 Changement climatique

Stratégie

- DR1: **Plan de transition**
 - CSRD
 - ISSB
 - CSDD
 - US SEC**
 - Taxo*
- DR2: **Résilience du modèle d'affaire et stratégie**
 - CSRD
 - ISSB
 - US SEC
- DR3: **Rémunération** liés au climat
 - ISSB
- DR4: Schémas de prix interne du carbone
 - ISSB
 - US SEC
- DR5: **Processus** d'identification des "IRO"
 - CSRD
 - ISSB**
- DR6: **"IRO" matériels**
 - US SEC**

* lien indirect

** au regard de la matérialité financière

IRO : Impacts, Risks, Opportunities

Déploiement

- DR7: **Politiques**
 - CSRD
- DR8: **Objectifs** liés au climat, de réduction des émissions
 - CSRD
 - ISSB
 - US SEC
- DR9: **Plans d'actions** et ressources
 - CSRD*
 - ISSB*
 - Taxo*

Mesure de la performance

Energie

- DR10: Consommation et mix énergétique
 - SFDR
- DR11: Intensité énergie / chiffre d'affaires (CA)
 - SFDR

Emissions de GES

- DR12: Emissions de GES Scope 1
 - SFDR
 - ISSB
 - US SEC
- DR13: Emissions de GES Scope 2
 - SFDR
 - ISSB
 - US SEC
- DR14: Emissions de GES Scope 3
 - SFDR
 - ISSB
 - US SEC
- DR15: Total Emissions de GES
- DR16: Intensité des GES / CA
 - SFDR
 - ISSB*
 - US SEC
- DR17: Absorption des émissions GES
 - CSRD**
- DR18: Crédits carbone
 - CSRD**
 - ISSB
 - US SEC
- Optionnel DR19: Emissions évitées

Effets financiers

- DR20: Effets financiers des risques physiques
 - ISSB
 - US SEC
- DR21: Effets financiers des risques de transition
 - ISSB
 - US SEC
- DR22: Opportunités financières
 - Taxo***
 - ISSB
 - US SEC

* Pas d'information requise en valeur monétaire sur l'intensité

** Cf. CSRD - recital 41

*** lien indirect

CSRD - Qui publie quand et quoi ?

Reporting à partir de l'année (pour publication en N+1)...

	2024	2025	2026	2028
 <p>Quelles sont les entreprises concernées ?</p>	Grandes entreprises au sens de la Directive Comptable déjà soumises à la NFRD¹	Toutes les grandes entreprises au sens de la Directive Comptable, basées en UE ou cotée sur un marché réglementé UE²	Toutes les PMEs cotées sur un marché règlementé UE Possibilité de différer jusqu'en 2028 (opt-out)	Certaines entreprises non-européennes (> 150M€ de CA en UE)
<p>Quelles sont les normes applicables ?</p>	ESRS (ou normes équivalentes pour les entreprises non-UE ³)		Possibilité d'appliquer des normes simplifiées plutôt que full ESRS	ESRS, normes équivalentes ³ , ou autres normes à développer par l'EFRAG
<p>A quel niveau faut-il faire le reporting ?</p>	Au niveau (consolidé) de la société (mais voir exemption filiales)			Au niveau (consolidé) de la société-mère non-UE ultime
<p>Exemption de publication pour les filiales ?</p>	Oui, si le reporting de la filiale est inclus dans le reporting consolidé de sa société-mère préparé selon les normes applicables (ESRS ou normes équivalentes pour sociétés-mères hors UE ³)			

Transposition en France : ajustements de champ d'application au-delà de CSRD à prévoir (SAS, sociétés non cotées produisant une DPEF...) ?

¹ Société EIP **cotée et** Chiffre d'affaires > 40M€ ou total bilan > 20M€ **et** # salariés > 500

² 2 des 3 seuils : chiffre d'affaires > 40M€ ou total bilan > 20M€ **ou** # salariés > 250

³ Notion d'équivalence à déterminer par la Commission européenne

Mise en œuvre de ces nouvelles normes : enjeux & opportunités



Conformité : ce qu'il faut déjà préparer....

01 Identifier si la société est **incluse dans le champ d'application de la CSRD et à quelle échéance** (... pour les potentiels nouveaux entrants - a priori aucun « sortant »)

02 Effectuer un **diagnostic complet** des nouvelles informations qualitatives et quantitatives à produire : indicateurs **Taxonomie, SFDR, 13 projets de standards ESRS**

03 Repenser la **matrice de matérialité** à la lumière des projets de texte **ESRS**

04 Mettre en œuvre progressivement : commencer à renforcer les éléments relatifs à la stratégie (dont **objectifs**), la gouvernance, la **résilience 1,5°C** (TCFD), la **chaîne de valeur...**

05 Suivre les futurs projets de l'EFRAG : **normes sectorielles, normes PME, normes équivalentes pour les entreprises non-UE**



... et orchestrer pour en faire une action stratégique dans le pilotage de la performance ESG



Opérationnalisation :

repenser les processus de reporting, la gouvernance des données



Systemes : s'équiper d'outils pour industrialiser et fiabiliser la collecte des données



Reporting et communication : repenser sa DPEF, renforcer les éléments relatifs

Aller plus loin avec Deloitte

[Nos événements et webinars : site Deloitte France](#)

A venir (notamment) :

- Risque de tiers (13 octobre 2022) [Deloitte France \(pardot.com\)](#)
- Rentrée de l'Agroécologie - Agriculture et Changement Climatique (18 octobre 2022)
- Future of Finance (18 octobre 2022) [Deloitte France \(pardot.com\)](#)
- Matinée Arrêté des Comptes (17 novembre 2022) [Deloitte France \(pardot.com\)](#)
- Questions/réponses sur l'application du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés en normes comptables françaises (13 décembre 2022) [Deloitte France \(pardot.com\)](#)

Disponible en Replay (notamment) :

- [Sustainability for CFOs - Acte II \(deloitte.com\)](#) (11 octobre 2022)
- [La fonction finance des banques au coeur des enjeux de durabilité \(deloitte.com\)](#) (22 septembre 2022)
- [CSRD : Quels impacts pour le reporting de durabilité ? \(deloitte.com\)](#) (19 septembre 2022)
- [Replay décryptage de la taxonomie verte européenne \(deloitte.com\)](#) (28 juin 2022)
- Et sur le site du Medef : [Reporting ESG des entreprises françaises : sont-elles prêtes pour la CSRD ? - lundi 26 septembre 2022 \(medef.com\)](#)

Nos événements et webinars

Découvrez nos prochains rendez-vous

Nos experts prennent la parole pour vous accompagner dans vos enjeux business. Restons connectés !

Événements à venir

Replays



La fonction finance des banques au coeur des enjeux de durabilité

🔄 Replay du 22 septembre 2022
📍 Webinar

Accéder au replay



CSRD : Quels impacts pour le reporting de durabilité ?

🔄 Replay du 19 septembre 2022
📍 Webinar

Accéder au replay



Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (« DTTL »), à son réseau mondial de cabinets membres et à leurs entités liées (collectivement dénommés « l'organisation Deloitte »). DTTL (également désigné « Deloitte Global ») et chacun de ses cabinets membres et entités liées sont constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes, qui ne peuvent pas s'engager ou se lier les uns aux autres à l'égard des tiers. DTTL et chacun de ses cabinets membres et entités liées sont uniquement responsables de leurs propres actes et manquements, et aucunement de ceux des autres. DTTL ne fournit aucun service aux clients. Pour en savoir plus, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

Deloitte fournit des services de pointe en matière d'audit et d'assurance, de fiscalité et de droit, de consulting, de *financial advisory* et de *risk advisory*, à près de 90 % des entreprises du Fortune Global 500® et à des milliers d'entreprises privées. Les résultats mesurables et pérennes de nos professionnels contribuent à renforcer la confiance du public dans les marchés de capitaux, permettent aux clients de se transformer et de prospérer, et ouvrent la voie à une économie plus forte, une société plus équitable et un monde durable. Fort de plus de 175 ans d'expérience, Deloitte est présent dans plus de 150 pays et territoires. Pour en savoir plus sur la manière dont nos plus de 345 000 professionnels dans le monde *make an impact that matters*, consultez www.deloitte.com.

Deloitte France regroupe un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs. Fort des expertises de ses 7 000 associés et collaborateurs et d'une offre multidisciplinaire, Deloitte France est un acteur de référence. Soucieux d'avoir un impact positif sur notre société, Deloitte a mis en place un plan d'actions ambitieux en matière de développement durable et d'engagement citoyen.